

## **PROCÈS-VERBAL – CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance Ordinaire du samedi 24/06/2023**

*Conseillers en exercice : 9*  
*Présents : 6*  
*Pouvoirs : 2*  
*Votants : 8*

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juin à onze heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle du conseil sous la présidence de M. Nicolas ANDRÉ.

**Etaient présents** : Mesdames Brigitte DESSENNE, Isabelle DURAND, Valérie FLICHY et Évelyne MIGNON et Messieurs Nicolas ANDRÉ et Pascal CHARPEAU.

**Excusés** : Madame Claude VAILLE et Messieurs Philippe FAUQUET et Franck GUILLEMET

**Pouvoirs** :

Philippe FAUQUET donne pouvoir à Valérie FLICHY

Franck GUILLEMET donne pouvoir à Évelyne MIGNON

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 11h00.

**Secrétaire de séance** :

Mme Isabelle DURAND

Le procès-verbal du Conseil Municipal séance ordinaire du 30 mai 2023, n'apporte aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'Ordre du Jour :

1. Acquisition de mobiliers (tables et chaises) pour la salle polyvalente Léonce FOISNON
2. Autorisation de demande de subvention auprès de la CAESE (Aide communautaire 2023)
3. Autorisation de demande de subvention contrat voirie locale auprès du Conseil Départemental de l'Essonne
4. Questions diverses

**1 Acquisition de mobiliers (tables et chaises) pour la salle polyvalente Léonce FOISNON**

M. le Maire propose 2 devis pour l'achat de 10 tables et 60 chaises, afin de renouveler le mobilier de la salle polyvalente Léonce FOISNON :

- **1<sup>er</sup> devis proposé société « SEDI » :**

- Montant HT pour **10 Tables = 1 200.00€** + 18.90€ HT écocontribution / chariot et frais de port offerts
- Montant HT pour **60 Chaises = 1 737.30€** + 25.20€ HT écocontribution / diable et frais de port offerts

Soit un montant TOTAL H.T. de **2 981.40€ HT avec l'écocontribution**

- **2<sup>ème</sup> devis proposé société « ADEQUAT » :**

- Montant HT pour **10 Tables = 790.00€** + 20.80€ HT écocontribution / chariot et frais de port offerts
- Montant HT pour **60 Chaises = 2 700.00€** + 27.60€ HT écocontribution / diable et frais de port offerts

Soit un montant TOTAL H.T. de **3 538.40 HT avec l'écocontribution**

Le Conseil Municipal a retenu le devis de la société « SEDI » d'un montant de **3 025.50€ HT** pour l'achat de 10 tables et 60 chaises.

## **2 Autorisation de demande de subvention auprès de la CAESE (Aide communautaire 2023)**

M. le Maire rappelle que la commune peut bénéficier de l'Aide Communautaire de la CAESE, pour un montant de 7 121.00€ au titre de l'année 2023. Il propose aux membres du Conseil Municipal de faire une demande pour l'acquisition de mobiliers (tables et chaises) pour le renouvellement du mobilier de la salle polyvalente Léonce FOISNON.

Le plan de financement sera proposé comme suit :

**Montant = 2 981.40€ HT**

**Aide CAESE = 1 490.70€**

**Soit un reste à charge pour la commune d'un montant de 1 490.70€**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander l'octroi de subvention auprès de la CAESE, pour l'achat de 10 tables et 60 chaises, afin de renouveler le mobilier de la salle polyvalente Léonce FOISNON
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la demande d'aide communautaire 2023 et tous les documents s'y rapportant

## **3 Autorisation de demande de subvention contrat voirie locale auprès du Conseil Départemental de l'Essonne**

M. le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs et les modalités du contrat de voirie communale, mise en place par le Conseil Départemental de l'Essonne le 30 septembre 2019, pour la réalisation de travaux d'amélioration de voirie, relevant du domaine public communal, dont la commune a la compétence (contrat d'une durée de trois ans).

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le règlement budgétaire et financier du Département de l'Essonne,

**VU** la délibération du Conseil Départemental 2019-04-0028 du 30 septembre 2019,

**VU** le règlement du contrat de voirie communale,

**VU** la délibération n° 35/2019 du Conseil Municipal en date du 07/10/2019 adoptant la convention d'adhésion au service commun « Marchés Publics et Affaires Juridiques » piloté par la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la signature avec le Département de l'Essonne d'un contrat de voirie communale ;

**SOLLICITE** pour la réalisation du programme d'opérations l'octroi de subventions par le Département, **d'un montant total de 19 516€ ;**

**ATTESTE** que les voies concernées appartiennent au domaine public communal, et que la commune en a la compétence ;

#### **S'ENGAGE :**

- à fournir les pièces nécessaires à la présentation à la Commission permanente du Conseil Départemental de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour l'attribution de subventions ;
- à ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation par la Commission permanente du Conseil Départemental du contrat ;
- à respecter les obligations de publicité et d'information du public prévues à l'article 9 du règlement du contrat de voirie communale ;
- à prendre en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat ;
- et à satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement du contrat.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat de voirie communale selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

#### **4 Questions diverses**

---

- **REMERCIEMENTS** : l'association Coup de Pouce remercie le Conseil Municipal pour la subvention qui lui a été allouée cette année.
- **13/07/2023** : le bal du 13/07 aura lieu sur la place de la Mairie à partir de 19h00, le DJ de l'an dernier animera la soirée karaoké. Restauration sur place par foodtruck.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 11h42.**